

Commune de Trégomeur

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et 19 janvier, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 13 janvier 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 13

<u>Etaient présents</u>	Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Bertrand RENIER, Adjoints, Nathalie MÉLOU, Marie LE MERRER, Denis LE BUHAN, Hervé HUET, Anne Émilie LE VERGER, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
<u>Absents excusés</u>	Nicolas LE GONIDEC donne pouvoir à Bertrand RENIER Solène LE NORMAND donne pouvoir à Nathalie MÉLOU
<u>Secrétaire de séance</u>	Nathalie MÉLOU

Ordre du jour :

- 1) Vote des subventions 2026,
- 2) Affaires scolaires et périscolaires : renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours,
- 3) Les mardis au clair de lune 2026,
- 4) Compte rendu commissions communales – intercommunales,
- 5) Informations et questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le procès-verbal de la séance qui leur a été transmis.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

✓ Vote des subventions 2026

Délibération n° 2026-01

Un tableau récapitulatif des subventions 2026 est proposé aux membres du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'accorder les subventions suivantes

Désignation	2026
Amicale Laïque pour activités diverses	1 032 €
Comité des fêtes	1 700 €
Club des Mégalithes	230 €
Entente Sportive Trégomeuroise	1 500 €

Société de chasse	150 €
Association Lanvia de Trégomeur	200 €
Anciens d'Algérie FNACA	150 €
Secours Catholique	100 €
Secours Populaire	100 €
Banque alimentaire des Côtes d'Armor	150 €
Association Rêves de Clown	100 €
SNSM Saint-Quay Portrieux	100 €
Solidarité paysans de Bretagne	100 €

Pour la demande de subvention de l'association Lanvia de Trégomeur :
9 pour 200 € et 4 pour 100 €

✓ **Affaires scolaires et périscolaires**
Renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours
Délibération n° 2026-02

Mme Valérie Ramoné, première adjointe, informe le Conseil municipal, que la demande de renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours, doit être effectuée tous les trois ans. De ce fait, un nouveau dossier doit être déposé avant le 10 mars 2026 pour la rentrée de septembre 2026.

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017,

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation,

Considérant l'avis, à l'unanimité, des parents de rester à la semaine de 4 jours,

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 12 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **Emet** un avis favorable au renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2026.

Information :

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, porte à la connaissance des membres de l'assemblée une situation concernant un enfant fréquentant le service de restauration scolaire.

De ce fait, les parents souhaitent retirer leur enfant des services périscolaires dès le 12 janvier jusqu'aux prochaines vacances scolaires. À cet effet, le Conseil municipal rappelle que toute demande de retrait temporaire doit faire l'objet d'un courrier formalisé adressé par la famille. Il est par ailleurs précisé que, conformément aux règles en vigueur, les quinze premiers jours d'absence resteront facturés.

✓ **Les mardis au clair de lune**

Mme Valérie Ramoné, première adjointe, informe l'assemblée que l'office du tourisme des Falaises d'Armor a lancé un appel à candidature pour l'organisation des Mardis au Clair de Lune pour l'année 2026. M. Benjamin propose d'en échanger avec l'association EST de Trégomeur.

✓ **Compte rendu commissions communales - intercommunales**

Commission urbanisme :

M. le Maire informe l'assemblée que la commission urbanisme s'est réunie le mercredi 14 janvier afin d'échanger avec Terres d'Armor Habitat sur le futur projet des terrains rue d'Argoat.

✓ **Informations et questions diverses**

Mme Anne Émilie Le Verger porte à la connaissance du Conseil municipal plusieurs points concernant le secteur de Liffiac :

- Les riverains rencontrent des difficultés concernant la collecte des ordures ménagères,
- L'état du chemin de la Vallée de Liffiac demeure problématique, celui-ci restant actuellement impraticable pour les usagers.,
- La route de Liffiac présente des dégradations, notamment en raison du passage répété d'engins agricoles.

M. Hervé Huet échange avec l'assemblée sur la demande transmise par mail, relative à la recherche d'un local en vue de l'ouverture d'un bar proposant des jeux.

Dates à retenir :

- CCID : Mardi 3 février 2026 à 17h00
- Conseil municipal : Lundi 23 février 2026 à 18h00
- Repas des élus et des employés communaux : Samedi 28 février 2026 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire déclare la séance close à 22h11.